

Question présentée par le député :

M. Pierre Eckert

Date de dépôt : 25 juin 2020

Question écrite urgente

Tunnel des Nations : un désastre financier et environnemental annoncé ?

La route des Nations est cette nouvelle pénétrante qui reliera la sortie d'autoroute Grand-Saconnex à la place des Nations en passant par certaines organisations internationales. Elle comporte un tunnel d'une longueur d'environ 500 mètres dont le percement a débuté en 2018.

Déjà au moment de la planification du chantier, les habitants de longue date, ainsi que l'agriculteur travaillant les terres de ce secteur, avaient signalé que la colline dans laquelle le tunnel devrait passer est remplie de poches d'eau, alimentant une nappe phréatique, et que de nombreuses sources coulaient dans le temps. Certaines ont été canalisées, mais d'autres sont actives, notamment celle de la fontaine située dans la cour de la ferme, au bas de la Voie-du-Coin.

Un bref passage sur les poches d'eau avait été rédigé dans l'étude d'impact liée à ce projet, mais les problèmes avaient été largement minimisés. Les tentatives de forage et pompage, mises en œuvre pour vider certaines des poches avant même le début des travaux, se sont soldées par un échec.

Malgré ces avertissements, les travaux ont gaillardement débuté avec le percement de deux galeries latérales en 2018, puis le creusement de la galerie principale elle-même en 2019. Avant même l'irruption de la Covid-19, les travaux de percement ont été arrêtés début 2020 suite à d'importantes pénétrations d'eau qui empêchaient la stabilisation de la structure. Sur le blog de la Route des Nations, l'euphémisme de « géologie complexe » est utilisé pour justifier l'arrêt du percement. Les travaux n'ont toujours pas repris à ce jour.

Entre-temps, des travaux de stabilisation ont été entrepris à partir de la surface, principalement depuis la cour de la ferme et depuis le chemin des Crêts-de-Pregny. A cette fin, des injections verticales ont été effectuées. Il a été observé récemment que du polyuréthane a été massivement injecté en vue de rendre toute l'épaisseur du sol situé au-dessus du tunnel totalement imperméable. C'est opération n'est pas sans conséquence.

La surface de la cour s'est soulevée de 60 cm, par expansion de ce matériau, et la source qui alimentait la fontaine s'est tarie.

Plus haut, sur le chemin des Crêts-de-Pregny, la situation a été rendue pareillement complexe que le maître d'œuvre a prévu d'ouvrir le chemin, de déplacer des canalisations et d'entreprendre une opération d'envergure permettant de rendre tout le site étanche.

Le polyuréthane est un matériau controversé dans la construction, donc la manipulation nécessite des précautions, car il est toxique pour l'homme et émet des gaz à effet de serre. Sa stabilité chimique à long terme est inconnue. Nul doute que l'injection massive de ce matériau va altérer la qualité du sol, perturber l'écoulement de l'eau et mettre en danger la végétation environnante, dont des arbres de grande valeur patrimoniale.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il pourra apporter aux questions suivantes :

- ***Quel est le surcoût attendu de ces opérations d'étanchéité ? Un crédit supplémentaire sera-t-il demandé ?***
- ***Quel est le retard attendu sur la conclusion des travaux ?***
- ***Quelles sont les conséquences sur le projet de construction du tramway Grand-Saconnex ?***
- ***Quel est l'impact toxicologique sur le sol et les eaux à court et moyen terme d'une injection massive de polyuréthane ?***
- ***Quelles sont les conséquences sur la circulation d'eau, la nappe phréatique, les sources et la végétation de surface d'une telle opération d'imperméabilisation ?***
- ***Quelles sont les bases légales permettant une injection de polyuréthane dans le sol ?***